

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 29 (1972)

Heft: 7

Rubrik: Conférence des chefs des services cantonaux EPGs/J+S 1972

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

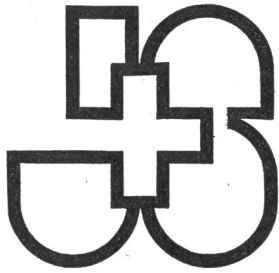
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Conférence des chefs des services cantonaux EPGS / J+S 1972

La fin du commencement

Bref discours de Monsieur A. Kaech, directeur de l'administration fédérale, concernant l'encouragement de la gymnastique et des sports, présenté à la conférence des chefs des services cantonaux de l'EPGS/J+S.



Le sport est à la mode. L'article constitutionnel sur l'encouragement de la gymnastique et des sports n'a été repoussé par aucun organisme. La plus faible majorité acceptante s'élève à 55,53 pour cent. La moyenne générale de la Suisse atteint 74,62 pour cent. Les propositions du Conseil fédéral pour la loi d'exécution ne furent pas seulement acceptées, mais encore dépassées. Les objections contre une gymnastique obligatoire pour les apprentis furent éliminées définitivement. La formulation prudente de la participation volontaire et bénévole à la construction d'installations sportives fut écartée et remplacée par une réglementation généreuse.

Aucun sacrifice, quant aux dépenses envisagées, ne fut capable d'intimider le législateur; aucune allusion à des impossibilités matérielles ne l'influença. Une fois l'élan donné, il n'y eut plus d'arrêt. Les Chambres fédérales nous ont liés à un engagement dont les limites dépassent largement ce que nous osions nous imaginer, même dans nos rêves les plus audacieux. Gymnastique et sports ont été déclarés devoir d'importance nationale. L'opération «santé, vitalité, joie de vivre» est devenue l'une des plus grandes entreprises de notre temps.

Ce que cela signifie apparaît clairement, lorsque nous pensons que la préparation en gymnastique et en sport sera désormais obligatoire pour environ 180 000 apprenties et apprentis et que, dès lors, l'Etat est prêt à assumer, pour développer les aptitudes physiques, des prestations semblables à celles que nécessitent les tâches incombant à l'Inspectorat des Eaux et Forêts ou au Département de l'Hygiène publique, pour ne citer

que ces deux exemples. Celui qui, après cette acceptation pleine de bonne volonté des directives de la Constitution et de la loi, penserait pouvoir s'asseoir confortablement dans son fauteuil en disant: «Maître, l'œuvre est accomplie», ferait bien d'attendre un moment encore.

Nous en sommes seulement à la fin du commencement. La tâche qui nous attend est en fait considérable. Dans le domaine de la gymnastique scolaire, on peut compter sur les structures éprouvées de nos institutions pédagogiques soutenues par les cantons et les communes, et sur l'expérience acquise et la volonté de collaboration du corps enseignant dans l'organisation des branches.

Cette structure a été reprise sans changement dans la nouvelle loi. Elle est solide et correspond à nos traditions fédéralistes. Elle est aussi susceptible d'être complétée et peut assumer de nouvelles tâches comme «l'intégration» de la gymnastique pour jeunes filles, ainsi que le sport scolaire facultatif.

C'est dans le sport scolaire que se trouve le fondement des habitudes qui tiennent la vitalité en éveil jusqu'à un âge très avancé. Il peut être le germe d'un mode de vie sportive.

Ce sport est à juste titre placé sous la responsabilité de l'école. Mais, pour qu'il connaisse le succès, il doit alors se pratiquer dans une atmosphère plus agréable et plus détendue que la leçon de gymnastique conçue au sens large, selon des buts pédagogiques. La liberté de participation conduira aussi l'élève à une autre forme de disponibilité. Il convient donc d'utiliser ce moyen.

Par le sport scolaire enfin, corps enseignant et moniteurs des associations sportives doivent arriver à une première collaboration pour orienter convenablement et utilement l'enseignement.

L'infrastructure qui existe pour la gymnastique scolaire manque totalement à la gymnastique pour apprentis. Cela nécessite une organisation, des maîtres compétents, des moniteurs en nombre suffisant et non pas finalement l'élaboration de nouveaux programmes et de règles méthodiques qui tiennent compte de la situation particulière de plus de cent mille apprentis engagés maintenant dans la gymnastique obligatoire. De ce fait, une infrastructure est à créer, dont le développement est encore à peine prévisible aujourd'hui.

Celui qui pense simplement pouvoir utiliser les schémas des leçons de gymnastique, risque de connaître d'amères désillusions. Celui qui croit prévenir les défauts de tenue avec quelques exercices isométriques, s'illusionne profondément.

C'est pourquoi il convient, ici aussi, d'éveiller la joie, d'aller à la rencontre des aspirations de la jeunesse, de la gagner et non pas de la contraindre.

Les écoles professionnelles ne pourront assumer qu'imparfaitement cette tâche dans un proche avenir, et avant tout pas seules. Elles dépendront largement des cadres des fédérations de gymnastique et de sport. De celles-ci viendront les différentes tendances en rapport avec la matière d'enseignement et les formes d'activité. Pour cette raison, il faudra travailler encore longtemps d'une façon non conventionnelle et en im-

provisant. Mais la fantaisie du moniteur sera plus déterminante que l'uniformité de l'enseignement; son tempérament plus important que la salle de gymnastique ou la piste en tartan.

Cela ne veut pas dire que les écoles professionnelles devraient se défaire de leur responsabilité dans ce domaine de la formation qui appartient à l'apprentissage de la vie qu'elles ont à favoriser. Si la gymnastique pour apprentis conduit, comme suite naturelle après l'examen final, à la continuation d'une activité au sein d'une organisation sportive, alors, ce sera un succès.

Disons enfin que de multiples possibilités s'ouvrent pour les maîtres de sport qui enseigneront la gymnastique aux apprentis. Leur formation sera orientée dans cette perspective.

Je ne parle pas de «Jeunesse et Sport». D'autres l'ont fait avant moi, et, dans ce domaine, ils s'y connaissent mieux que moi.

Je dois seulement vous avouer que, devant la multiplicité des possibilités qui s'offrent maintenant, devant l'abondance du menu et la somme des soutiens qui doivent être alloués généreusement, un certain malaise me gagne par moments.

Si tout cela ne devait aboutir qu'au déploiement d'une plus grande activité, qu'à ce que jeunes gens et jeunes filles se divertissent un peu aux frais de l'Etat, qu'à ce que les moniteurs puissent rendre leur enseignement quelque peu plus attrayant, alors «Jeunesse + Sport» ne sera pas cette fontaine de Jouvence dont nous avons besoin.

Cela exige plus que des exercices et des indemnités.

«Jeunesse + Sport» doit conduire à la performance. Ainsi seulement ce mouvement sera-t-il biologiquement efficace. Un jeu n'a de contenu que lorsqu'il «est joué sérieusement». L'esprit aussi ne peut être formé, à travers le corps, que par une activité orientée vers des buts précis.

Cette notion se présentait clairement aux yeux des hommes qui, il y a trente ans, donnèrent un nouveau visage à l'Instruction préparatoire. Je désirerais que vous ne l'oubliez pas, vous qui conduisez «Jeunesse + Sport» vers son avenir.

Un mot encore de l'aide que l'Etat accordera à l'avenir pour la construction d'installations destinées à l'éducation sportive. Elle constitue sans aucun doute le point central de la nouvelle loi. Elle nous permettra de jeter les bases de tout ce que nous nous proposons maintenant de créer et d'entreprendre. En ce qui concerne les modalités et l'étendue de cette aide, des exemples existent déjà. Ils montrent qu'un chemin doit être trouvé pour fixer des priorités et que les cantons en sont les relais indispensables.

Avec cela, j'en arrive à la conclusion: la nouvelle loi exige aussi un renforcement des structures. Non seulement les offices fédéraux, mais aussi l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, se voient assigner de nouvelles tâches. Les organisations de gymnastique et de sport, mais plus particulièrement les cantons, auront aussi à assumer les leurs. Par une collaboration permanente et des échanges réciproques entre ces trois organes, nous nous efforcerons d'arriver au but élevé auquel nous aspirons. Ce n'est qu'ainsi qu'il pourra être atteint.

La natation

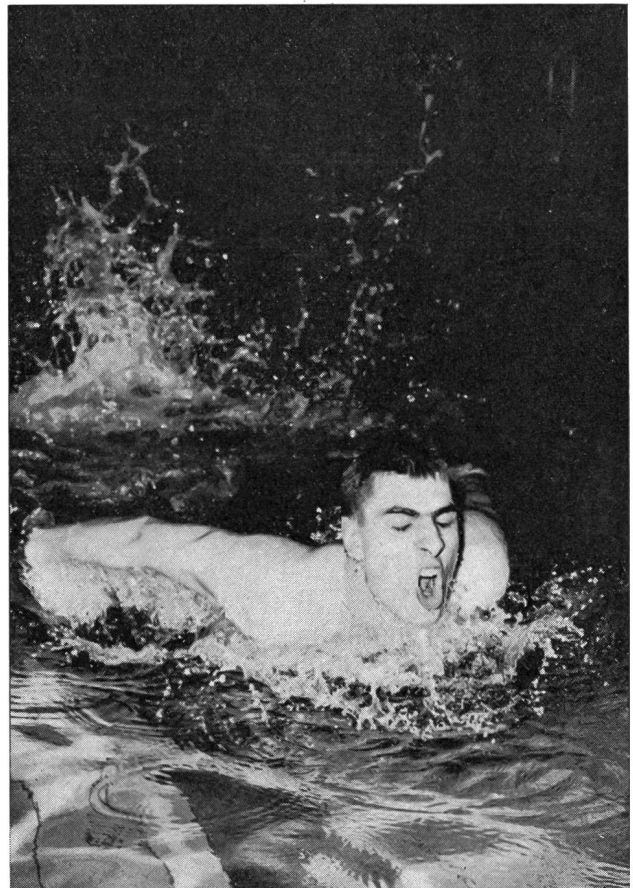
Yves Jeannotat

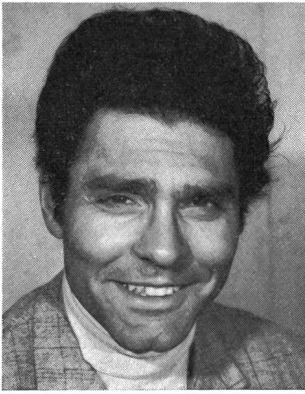
La natation est un sport très complet; on peut même dire que c'est un des sports les plus complets qui existent. L'eau constituant, comme l'air, un élément naturel indispensable à la vie, l'homme n'a, en principe, aucune peine à s'accoutumer à son contact. Dans certains milieux, toutefois, on en fait encore un épouvantail que l'on agite devant les yeux des enfants pour leur faire peur. On ne réalise pas que le danger, réel quelquefois, n'existe, dans la plupart des cas, que si l'on ne sait pas nager. Cette branche, dans le cadre de Jeunesse + Sport, revêt donc une importance qui dépasse l'intérêt et les préoccupations d'ordre compétitif ou simplement sportif; elle touche, en fait, au domaine de la vie journalière.

Bien sûr, de tout temps, les hommes ont nagé, et, même si les Grecs de l'Antiquité n'ont pas introduit la natation dans le programme des Jeux olympiques, ils organisaient déjà des concours en Méditerranée. C'est au Japon, en 1603, que l'on trouve pour la première fois la natation à l'école, en tant que branche obligatoire, sur édit impérial. En Europe, toutefois, ce n'est qu'en 1837 que sont organisées, à Londres, les premières confrontations alors que les championnats d'Europe datent de 1889 (Vienne). Dès leur première édition, en 1896 à Athènes, les Jeux olympiques de l'ère moderne firent une place à la natation en inscrivant trois disciplines à leur programme: 100 m — 500 m — 1200 m.

Les 4 nages classiques

Le crawl — la brasse — le dauphin — le dos crawlé





**Le chef de la
branche sportive**

Hans Altorfer (1935) est né à Meilen où il a fréquenté l'école primaire avant d'entrer à l'École normale de Küsnacht, puis à l'École normale supérieure de Zurich. Il enseigna ensuite durant quelques années, puis retourna aux études en s'inscrivant à l'Université de Zurich. Par la suite, il obtint encore le titre de maître de sport à l'École fédérale de gymnastique et de sport de Macolin, où il fut engagé comme maître dès 1961. Ayant obtenu un congé professionnel, il alla ensuite de 1963 à 1965 en Amérique pour s'y perfectionner aussi bien dans la langue que dans la connaissance sportive des milieux d'Outre-Atlantique. Il fréquenta, à cet effet, les cours du Northwestern State College of Louisiana et de l'University of Michigan.

De retour en Suisse, il reprit son travail à Macolin, où il se vit aussi confier la tâche de chef de la branche sportive Natation. Il est responsable, en outre, des stages universitaires organisés par l'EFGS, stages obligatoires pour les futurs maîtres de gymnastique et de sport qui achèvent leur formation dans le cadre des universités, et qui porte sur 5 semaines.

Le manuel du moniteur

Le manuel du moniteur est en plein devenir. On y trouve toutefois déjà une matière considérable qui se compose, bien entendu, de tous les documents généraux propre à Jeunesse et Sport (programme d'enseignement — examen de la branche sportive — documents pour la théorie — test de condition physique — examens de performance — administration J+S, etc) mais aussi d'un chapitre intitulé «recueil de la matière». Il comprend la présentation du «test suisse de préparation», un exemple de leçon, un aperçu de l'entraînement de la condition physique ainsi que le «test suisse de natation».

En dehors de Hans Altorfer, les spécialistes de la natation qui contribuèrent à l'élaboration de ce manuel furent principalement MM. R. Goltzsche et J. Ulrich.

La Fédération suisse de natation (FSN)

Président central:

M. Nicolas Wildhaber, Case postale, 1211 Genève 24, tél. (022) 71 15 42

Secrétariat central:

M. J. Naegeli-Baur, Haldenstrasse 55, 2502 Bienne, tél. (032) 41 03 14

Président région Suisse romande:

M. Maurice Cloux, rue Rotschild 29, 1200 Genève, tél. (022) 32 68 42

Les clubs romands (par ordre alphabétique)

CN les Marsouins, Aigle:

M. Fritz Bigler, chemin du Lieugex, 1860 Aigle, tél. (025) 2 12 76

CN les dauphins, Bienne:

M. Werner Mäder, route de Mache 51, 2500 Bienne, tél. (032) 3 74 97

Les Swim-Boys, Bienne:

Case postale 240, 2501 Bienne, tél. (032) 2 01 25

Sporting-Club Bulle:

Case postale 32, 1630 Bulle, tél. (029) 2 92 22

CN Carougeois, Carouge:

Case postale 117, 1277 Carouge, tél. (022) 42 13 26

CN La Chaux-de-Fonds:

Case postale 8724, 2301 La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 2 24 82

CN Delémont:

Louis Bürki, rue du Voirnet 35, 2800 Delémont, tél. (066) 2 27 72

NS Fribourg:

Natation-Sauvetage, Case postale 576, 1700 Fribourg, tél. (021) 9 24 91

G-N Genève:

Genève-Natation, Piscine des Vernets, 1227 Genève, tél. (022) 35 85 71

DAG Genève:

Chemin des Ailes 43, 1216 Cointrin, tél. (022) 98 11 54

NS Genève:

Henri Müller, avenue du Croset 32, 1211 Châtelineau-Genève, tél. (022) 44 14 36

CN Lausanne:

Boulevard de Grancy 1, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 29 35

LN Lausanne:

Léman-Nat., Case postale St-François 1693, 1001 Lausanne, tél. (021) 28 56 60

Le Locle-Natation:

Case postale 140, 2400 Le Locle, tél. (039) 31 49 75

SC Macolin:

G. Geiser, Badhausstrasse 1, 2500 Bienne, tél. (032) 3 85 10

Martigny-Natation:

Roger Krieger, place Centrale, 1920 Martigny-Ville, tél. (026) 2 17 28

CN Monthey:

Case postale 79, 1870 Monthey, tél. (025) 4 38 44

Montreux-Natation:

Bruno Egli, c/o Burkhalter SA, 1815 Clarens, tél. (021) 62 42 42

CN Moutier:

Case postale 175, 2740 Moutier, tél. (032) 93 13 51

Neuchâtel Red-fish:

Case postale 927, 2001 Neuchâtel, tél. (038) 5 66 69

CN Nyon:

Pierre Rindlisbacher, avenue Viollier 15, 1260 Nyon, tél. (022) 61 26 18

Lancy-Natation:

Case postale 7, 1213 Petit-Lancy, tél. (022) 92 51 48

Renens-Natation:

Piscine de Renens, 1020 Renens, tél. (021) 91 27 43

CN La Sarraz:

J.-R. Tschamper, Villa des Mélézes, 1315 La Sarraz, tél. (021) 87 74 51

CN Sierre:

Case postale 128A, 3960 Sierre, tél. (027) 5 18 35

CN Sion:

Case postale 78, 1951 Sion, tél. (027) 2 12 77

CN Tramelan:

Armin Scheurer, Crêt-Georges 49, 2720 Tramelan

CN Val-de-Travers:

Eric Bastardoz, J.-J. Rousseau 4, 2108 Couvet, tél. (038) 63 22 85

Vevey-Natation:

Case postale 116, 1800 Vevey, tél. (021) 51 16 12

NC Neptune du Parc Villars:

Hôtel du Parc, 1884 Villars s/Ollon, tél. (025) 3 24 24

Quelques dates du calendrier 1972

24-25 juin	Genève	Challenge Dauphin
21-23 juillet	Genève	Championnats nationaux à Lancy
28-29 juillet	Genève	Challenge «Les Aigles»
5- 6 août	Genève	Rencontre internationale Suisse — Allemagne B (évent.)
12-13 août	Tramelan	Championnats régionaux